

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Congrès ITS (Intelligent Transports Systems) - Bordeaux -
Convention de partenariat pour la création et la réalisation d'un stand pour le
congrès ITS du 5 au 9 octobre 2015 -
Décision - Autorisation - Signature**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole accueillera le vingt-deuxième congrès mondial des systèmes et services de transports intelligents (« Intelligent Transports Systems » (ITS)), qui se tiendra au parc des expositions et palais des congrès du 5 au 9 octobre 2015. Le premier congrès mondial s'est tenu à Paris en 1994. Depuis, il est organisé chaque année à tour de rôle en Asie, en Amérique et en Europe.

Ce congrès revient pour la première fois en France depuis 1994. Bordeaux a remporté la candidature en 2011 auprès de l'organisateur du congrès, ERTICO ITS Europe (réseau européen qui regroupe les parties prenantes des ITS), face à Milan et Copenhague.

Bordeaux Métropole, le Conseil départemental de la Gironde et la ville de Bordeaux sont partenaires de son organisation (« Bordeaux Host »), en lien avec l'association Topos Aquitaine et la Région Aquitaine.

Ils constituent « l'hôte local » du congrès en lien avec les instances nationales (ministères français, ATEC ITS France).

Cette manifestation gagne de plus en plus d'importance dans le secteur mondial des transports, en réunissant sur 5 jours, lors des dernières éditions, plus de 300 exposants et 10 000 visiteurs en provenance de plus de 100 pays, dont 3 500 congressistes (plus de 200 sessions techniques et scientifiques), tous désireux de partager leurs connaissances, expériences et développements les plus en pointe, et de construire des réseaux de partenaires fiables. Elle constitue la vitrine mondiale des systèmes de transports intelligents.

Cette édition permettra de montrer les dernières innovations numériques et les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication mises au service des transports pour améliorer la sécurité des déplacements, leur fluidité, et réduire l'empreinte environnementale.

Après Vinexpo par le nombre de visiteurs, il s'agira du premier plus grand congrès jamais accueilli dans la capitale Girondine. Bordeaux Métropole s'implique tout particulièrement pour la réussite de cet événement en lien avec l'ensemble de ses partenaires.

Le territoire fait déjà référence sur le plan national, européen et mondial, dans le développement et l'utilisation des ITS : un réseau de tramway performant et son alimentation par le sol, la régulation dynamique des flux de circulation urbaine (Poste de commandement (PC) circulation Gertrude), interurbaine (PC Alienor) et des bus (PC tramway/bus TC), des cars interurbains connectés (e@car), de l'information voyageurs en temps réel sur des supports numériques...

A travers le congrès ITS, les parties entendent organiser une démonstration du savoir-faire bordelais et girondin en matière d'innovation, et accélérer les initiatives portées par les acteurs du territoire en lien avec sa politique de transports et de mobilité durable.

L'intervention des partenaires « Bordeaux Host » au sein du congrès se matérialise notamment par :

- l'intervention de leurs représentants lors de différentes tables-rondes et conférences,
- la présentation de démonstrations et l'accompagnement de projets innovants,
- l'organisation de visites techniques de systèmes ou d'ouvrages implantés sur le territoire,
- la promotion du territoire et des savoir-faire, tout particulièrement dans le domaine de la mobilité et transports intelligents, sur un stand au sein de l'exposition (150m²),
- l'organisation de réceptions.

Le stand représente donc une partie du dispositif de promotion « Bordeaux Host », et chacune des parties peut être amenée à prendre en charge d'autres modes d'intervention. Les parties ont confié à Bordeaux Gironde Investissement (BGI) un rôle de « maître d'œuvre » dans le cadre de ses missions normales, dans la mesure où cet organisme représente les trois partenaires et dispose de connaissances reconnues en matière de promotion et d'attractivité du territoire.

BGI était intervenu dès 2014 dans la réalisation et l'animation de stands promotionnels aux congrès internationaux précédents d'Helsinki et Détroit. BGI organise et coordonne l'ensemble des actions nécessaires à la conception du stand. BGI assurera également une mission de mobilisation des acteurs économiques locaux et de valorisation économique du territoire dans le cadre de son plan d'action normal.

Les parties ont convenu de s'organiser par convention afin d'établir les principes devant présider à l'organisation du stand ainsi que les modalités de prises en charge des frais de location, de construction et d'aménagement et de fonctionnement du stand, par les parties prenantes à la convention. C'est l'objet de la présente délibération.

Bordeaux Métropole contribue à la réalisation du stand de la manière suivante :

- l'implantation du stand dans le hall d'exposition et la réservation de la superficie correspondante auprès des organisateurs,
- la coordination de la réalisation d'un PC circulation « déporté » et mettant en exergue la coopération entre les différents opérateurs (PC circulation Gertrude, PC TBC (Tram et bus de la Cub) Bus et tramway, PC Alienor),

- la présentation d'applications ITS du territoire,
- les ressources nécessaires au bon fonctionnement du stand et des présentations,
- l'intervention des services communications,
- le travail graphique si besoin dans le cadre de la réalisation des supports de communication communs.

Le Conseil départemental de la Gironde contribue à la réalisation du stand de la manière suivante :

- la construction de l'ossature du stand en régie selon des modalités définies dans la présente convention,
- la présentation d'applications ITS,
- les ressources nécessaires à ces présentations,
- l'intervention des services métropolitains,
- la réalisation et/ou la mise à jour de supports communs de communication.

Une demande est pendante auprès du département qui n'a pas encore donné de réponse positive.

La ville de Bordeaux intervient pour le stand sur un plan essentiellement technique et n'apporte pas de contribution financière spécifique. Elle contribue au congrès de manière plus générale et plus particulièrement en organisant un dîner pour 250 VIP (Very important person).

L'État intervient sur le stand par le biais de la Direction interdépartementale des routes atlantiques (DIRA), exploitant routier de la rocade bordelaise. Il contribue essentiellement au PC circulation « déporté ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2011/0873 du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2011 accordant une subvention à l'association Topos Aquitaine pour l'organisation de l'accueil du congrès mondial des ITS en octobre 2015 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole d'organiser sur son territoire un événement en partenariat avec l'association Topos Aquitaine afin de valoriser sa politique de mobilité durable et les capacités d'innovation du territoire dans le domaine des ITS ;

CONSIDERANT QUE le congrès mondial ITS 2015 participe au rayonnement de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole d'établir cette convention pour acter les participations financières et en nature de chacune des collectivités ainsi que de définir les modalités et le montant du remboursement ;

DECIDE

Article 1 : que le projet de convention ci-annexé au présent rapport est approuvé ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, et les actes afférents à ladite convention ;

Article 3 :

- Les dépenses afférentes à ce dossier seront imputées sur le budget principal, chapitre 011, comptes 6238, fonction 820 de l'exercice 2015.
- Les recettes afférentes à ce dossier seront imputées sur le budget principal, chapitre 74, comptes 7473 et 74718, fonction 820 de l'exercice 2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2015

M. MICHEL LABARDIN